

Les enfants suivis par ou confiés à l'aide sociale à l'enfance sont plus souvent des garçons et sont majoritairement âgés de 11 à 17 ans. Parmi les enfants confiés, la répartition par âge varie selon le mode d'hébergement principal.

Fin 2015, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements français (hors Mayotte) mettent en œuvre 325 000 mesures d'aide. Elles se répartissent à parts égales entre placements et actions éducatives.

### Les enfants confiés à l'ASE : plus de garçons et une majorité d'adolescents

Parmi les enfants placés, 148 000 sont spécifiquement confiés à l'ASE, soit 90 %. En moyenne, ils ont 12 ans. Il s'agit souvent de préadolescents et adolescents âgés de 11 à 17 ans. En effet, ceux-ci constituent 52 % des enfants confiés alors que cette classe d'âge correspond à 34 % de la population générale des moins de 21 ans. À l'inverse, les plus jeunes, âgés de moins de 10 ans, sont plutôt

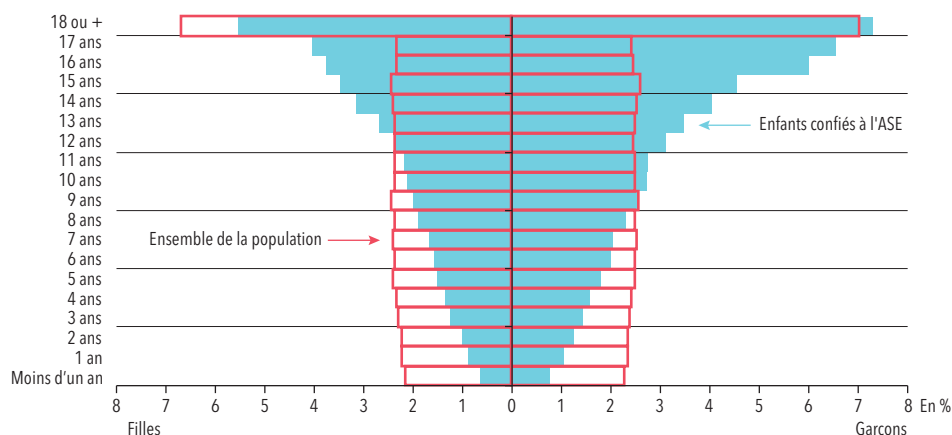
sous-représentés. Les enfants de moins de 6 ans par exemple représentent 15 % des enfants confiés contre 28 % de la population générale des moins de 21 ans. Enfin, 13 % des jeunes confiés à l'ASE sont majeurs.

Les garçons sont plus nombreux que les filles. Alors qu'ils constituent 51 % en population générale, ils représentent 57 % des enfants confiés, voire plus parmi les adolescents (62 % par exemple parmi les 16-17 ans) [graphique 1].

### Le mode d'hébergement principal varie selon l'âge des enfants confiés

Les jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement sont hébergés dans différents lieux. Si la moitié d'entre eux sont accueillis par un-e assistant-e

**Graphique 1 Répartition par sexe et âge des enfants confiés à l'ASE au 31 décembre 2015**



**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), sur la base de 89 départements ayant renseigné cette partie de l'enquête, correspondant à 92 % des enfants confiés.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

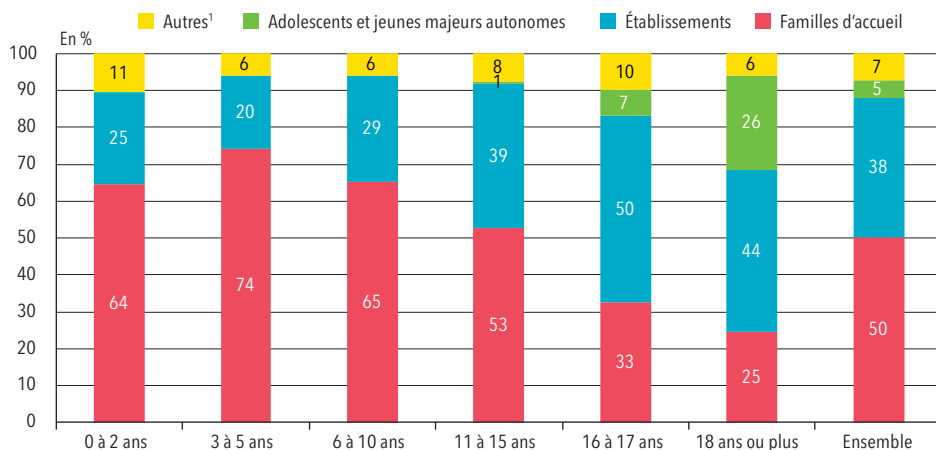
familial-e et 38 % par un établissement, les jeunes majeurs et certains adolescents autonomes peuvent être hébergés en foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en location ou encore à l'hôtel ; enfin, 7 % des placements se font dans d'autres lieux tels que l'internat scolaire, un village d'enfants, ou encore chez un tiers digne de confiance<sup>1</sup>. L'âge de l'enfant ou du jeune confié et son mode d'hébergement principal semblent liés (graphique 2). En effet, parmi les plus jeunes d'entre eux, l'accueil par un-e assistant-e familial-e est plus répandu que l'hébergement en établissement. À l'inverse, les adolescents sont davantage orientés vers un établissement que leurs cadets. Ainsi, l'accueil familial est le mode d'hébergement le plus fréquent jusqu'à 15 ans, et il est même supérieur à 64 % jusqu'à 10 ans alors que l'établissement est le lieu de vie de 39 % des 11-15 ans et de 50 % des 16-17 ans.

### La majorité des bénéficiaires d'une action éducative ont entre 6 et 17 ans

Les enfants et jeunes faisant l'objet d'une action éducative sont plus souvent des garçons (56 %). Cela semble être davantage le cas pour les bénéficiaires d'une action éducative à domicile (AED), qui sont des garçons à 59 % alors qu'ils sont 51 % parmi les bénéficiaires d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Le public des actions éducatives est majoritairement âgé de 6 à 17 ans. Cette classe d'âge est plus importante parmi les enfants accompagnés dans le cadre d'une action éducative que parmi l'ensemble des jeunes de 0 à 21 ans : 81 % contre 58 % (graphique 3). À l'inverse, la prise en charge d'enfants de moins de 5 ans, et à plus forte raison de moins de 3 ans, est relativement peu répandue. ■

**Graphique 2 Répartition par mode d'hébergement principal des enfants confiés à l'ASE, selon l'âge au 31 décembre 2015**



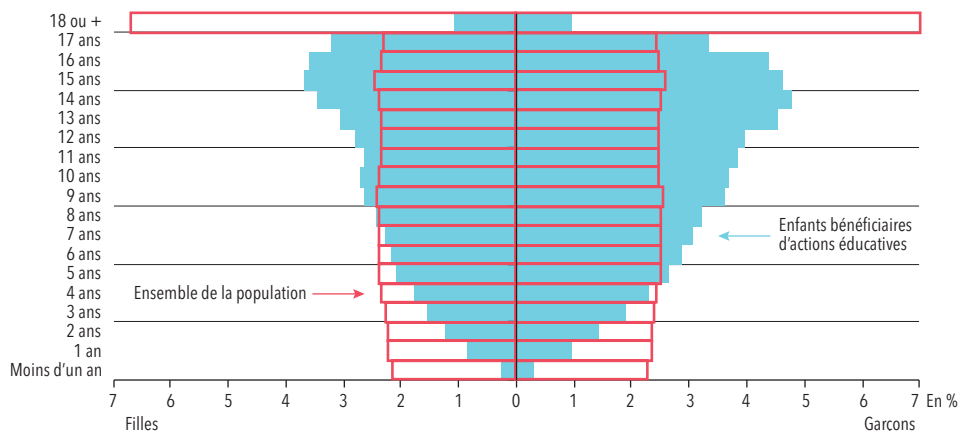
1. Internat scolaire, placement auprès d'un tiers digne de confiance, attente de lieu d'accueil, village d'enfants, placement chez la future famille adoptante...

**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), sur la base de 83 départements (pour 86 % des enfants confiés) ayant renseigné cette partie de l'enquête.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

1. Voir fiche 17.

**Graphique 3 Répartition par sexe et âge des enfants bénéficiaires d'actions éducatives au 31 décembre 2015**



**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), sur la base de 65 départements (pour 66 % des enfants confiés) ayant renseigné cette partie de l'enquête.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).